



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 120255

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'aggravation des inégalités de santé. La France compte parmi les pays de l'Europe des quinze à présenter les inégalités sociales de santé les plus marquées. L'état de santé est conditionné par un certain nombre d'indicateurs comme l'éducation, le niveau de vie et la profession. Ces indicateurs, qui influaient déjà sur l'espérance de vie dans les années 1950, prennent un poids de plus en plus important aujourd'hui au point de creuser les inégalités de santé. Un cadre supérieur vit en moyenne sept ans de plus qu'un ouvrier, selon les calculs réalisés par l'Insee au début des années 2000, alors que cette différence n'était que de six ans au début des années 1980. Plusieurs raisons permettent d'expliquer ces différences : la pénibilité du travail, dont il faut croire qu'elle s'est accentuée, et les différences salariales impactant directement la capacité à financer les soins. Le creusement des inégalités sociales de santé s'exerce au détriment des populations et des territoires fragilisés et semble s'accélérer. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il pourrait privilégier afin de favoriser l'égalité sanitaire au sein de la population.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120255

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11022

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)